



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/235

30 novembre 2001

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Services de radiodiffusion)

1 Introduction

La réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études (3 et 4 septembre 2001) a décidé de la date de la réunion de la Commission d'études 6. Cette réunion aura lieu à Genève les 25 et 26 mars 2002, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6Q, 6R, 6S et du Groupe d'action 6/7, 6/8 et [6/9] (voir la Lettre circulaire 6/LCCE/14 du 19 novembre 2001).

La réunion aura lieu au siège de l'UIT à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc. seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30, le 25 mars 2002.

2 Programme de la réunion

L'attribution des Questions assignées à la Commission d'études 6 est reproduite à l'Annexe 1 à la Lettre Circulaire 6/LCCE/14.

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-3.

2.1 Adoption des projets de Recommandations pendant la réunion (§ 10.2.1 de la Résolution UIT-R 1-3)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption conformément au § 10.2.1 de la Résolution UIT-R 1-3.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-3)

La procédure décrite au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-3 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6Q, 6R, 6S, du Groupe d'action 6/7 et du [Groupe d'action 6/9] organisées immédiatement avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera aussi de la procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.3.3 de la Résolution UIT-R 1-3.

Immédiatement après la réunion de la Commission d'études, les projets de Recommandations qu'il s'agit de faire adopter par correspondance seront diffusés pour examen auprès de tous les Etats Membres et Membres du Secteur participant aux travaux de la Commission d'études 6. Le délai d'examen par correspondance sera de 2 mois au moins après la diffusion des projets et se terminera après que le texte des projets de Recommandations aura été disponible dans les langues de travail pendant au moins 4 semaines. Si aucune objection émanant d'Etats Membres n'est reçue pendant le délai d'examen par la Commission, les projets de Recommandations seront considérés comme adoptés par celle-ci.

La procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation sera alors ouverte conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-3. Toutefois, si une objection présentée par un Etat Membre subsistait, le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit renvoyé à la Commission d'études/Groupe de travail/Groupe d'action compétent pour complément d'étude, selon le degré de priorité de l'objet de la Recommandation, visé au § 10.2.2.7 de la Résolution susmentionnée.

Si, au cours de sa réunion, une Commission d'études décide qu'un projet de Recommandation résultant de l'étude d'une Question identifiée comme pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation (AAP) n'a pas d'incidences politiques ou réglementaires, la procédure d'approbation énoncée dans la Résolution UIT-R 45 peut être appliquée. Dans ce cas, le projet de Recommandation devrait être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation décrite ci-dessus. Une fois adoptée au titre de cette procédure, la Recommandation sera alors considérée comme étant approuvée conformément à la Résolution UIT-R 45.

Conformément au § 2.19 de la Résolution UIT-R 1-3, l'Annexe 2 à la présente circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail et du Groupe d'action qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

3 Participation

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent dans la Circulaire administrative CA/87 du 6 septembre 2000.

4 Demandes de visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa. Cette demande doit comporter le nom et les fonctions de la/des personne(s) pour la/lesquelles le visa est demandé, et en annexe, la copie du formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou réunion de l'Union.

Robert W. Jones
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des États Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 25-26 mars 2002)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Constitution du Groupe de rédaction
- 5 Rapport du Président
- 6 Résultats des réunions de la Commission de direction de la Commission d'études 6 de l'UIT-R (Genève, 13 et 21 mars 2002)
- 7 Rapports des Groupes de travail et des Groupes d'action
- 8 Examen de Recommandations nouvelles ou révisées
- 8.1 Recommandations pour lesquelles a été notifiée l'intention de demander l'adoption (voir la Résolution UIT-R 1-3, § 10.2.1)
 - adoption du texte par la Commission d'études
 - décision sur la procédure d'approbation à suivre
 - conformité à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-3, si nécessaire
- 8.2 Recommandations dont l'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-3, § 10.2.2)
 - décision de présentation pour adoption
 - décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - application, au besoin, de la procédure visée à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-3
- 8.3 Recommandations pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation décrite dans la Résolution UIT-R 45
- 8.4 Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44
- 9 Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 10 Préparation de la RPC-02
- 11 Préparation de l'AR-03
- 12 Préparation de la CMR-03
- 13 Liaison avec d'autres Commissions d'études ou Organisations internationales
- 14 Mise en place d'un Groupe de rédaction travaillant par correspondance
- 15 Calendrier des réunions
- 16 Divers

A. MAGENTA
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

ANNEXE 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6R, 6Q, 6S et du Groupe d'action 6/7 qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 6A

- Mise en correspondance des données auxiliaires verticales pour interface numérique série
- Structure des données pour le son, les données et la vidéo comprimée en DV à des débits de données de 25 et de 50 Mbit/s
- Structure des données pour la transmission de signaux son, données et vidéo comprimée dans des systèmes enregistrés DVCAM

Groupe de travail 6E

- Système pour la radiodiffusion sonore numérique dans les bandes attribuées à la radiodiffusion au-dessous de 30 MHz (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1514, voir § 14 du Document 6E/157, Co-Chairmen, Working Party 6E Report)
- Caractéristiques des signaux émis par les systèmes de télévision classiques (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.470-6)
- Télévision compatible améliorée à écran large utilisant des systèmes de télévision classiques (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1118-1)

Groupe de travail 6M

- Voie de retour de Terre pour les services interactifs de radiodiffusion utilisant la bande de radiodiffusion à ondes métriques/décimétriques

Groupe de travail 6P

- Systèmes de transmission télévisuelle SECAM améliorés
- Caractéristiques des systèmes de télévision classiques (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.470-6)

Groupe de travail 6R

- Enregistrement de signaux de télévision haute définition (TVHD) (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1375-1)
- Enregistrement et archivage de programmes sonores sous forme de fichiers de données, sur la base de la Recommandation UIT-R BR.1352
- Normes pour l'échange international de programmes sur film pour utilisation en télévision (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.265-8)

Groupe de travail 6Q

- Mesure objective de la qualité vidéo à l'aide de la transformée en ondelettes

Groupe de travail 6S

- Méthode de calcul des niveaux de brouillage les plus défavorables entre les systèmes à satellites non géostationnaires du service de radiodiffusion par satellite (sonore) utilisant des orbites très elliptiques et les réseaux à satellite géostationnaire utilisant la bande 2 630-2 655 MHz
- Partage de la bande 17,3-17,8 GHz entre les stations spatiales émettrices du SRS et les stations spatiales réceptrices des liaisons de connexion du SRS
- Facteurs de blocage à prendre en considération dans les études de partage et de seuils de puissance surfacique dans les bandes partagées par des systèmes de Terre et des réseaux à satellite
- Valeurs de puissance surfacique pour la protection interrégionale du SRS contre le SFS OSG dans la bande 11,7-12,7 GHz
- Objectifs de disponibilité pour les systèmes numériques multiprogramme du SRS
- Méthodes de calcul de la puissance surfacique équivalente cumulative (sur la liaison descendante) rayonnée par plusieurs systèmes non OSG du SFS dans un réseau OSG

Groupe d'action 6/7

- Paramètres de planification pour la radiodiffusion numérique aux fréquences au-dessous de 30 MHz.

ANNEXE 3



Formulaire d'enregistrement Réunions de l'UIT-R Genève, Suisse, 4 mars - 7 juin 2002

Bureau des Radiocommunications

Je désire participer à

6/8 4-8/3	6/7 11-13/3	[6/9] 11-15/3	4A/6S 12/3	6S 13-22/3	6E 14-20/3	6M 18-22/3	6P 18-22/3	6R 18-22/3	6A 19-22/3	6Q 19-22/3	CE 6 25-26/3

4B 3-10/4	9A 3-10/4	9B 3-11/4	9D 4-12/4	4A 8-17/4	9C 10-12/4	CE 9 15-16/4	4-9S 17-25/4	CEM 4+9 26/4	4-7-8-9 30/4 - 8/5	8B 1-7/5

8D 7-16/5	8A 8-14/5	4-7-8 13-17/5	1-6-8-9 16-24/5	3M 20-31/5	3K 21-30/5	3J 22-31/5	3L 27-29/5	7E 27-30/5	CE 3 3-4/6	6/8 3-7/6

M. Mme Mlle:
(nom) (prénom)

Accompagné(e) de:
(nom) (prénom)

1. REPRÉSENTATION

Nom de l'Etat Membre:

- Chef de délégation Adjoint Délégué
(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Exploitation reconnue | <input type="checkbox"/> Organisation intergouvernementale exploitant des systèmes à satellites |
| <input type="checkbox"/> Organisme scientifique ou industriel | <input type="checkbox"/> Autres entités s'occupant de questions de télécommunication |
| <input type="checkbox"/> Organisation régionale ou autre organisation internationale | <input type="checkbox"/> Nations Unies et ses agences spécialisées |
| <input type="checkbox"/> Organisation régionale de télécommunication | <input type="checkbox"/> Membres associés |

2. ADRESSE OFFICIELLE

Nom de la compagnie:

Adresse/Rue:

Ville/Etat/Code/Pays:

Tél. professionnel: Fax:

Courrier électronique: En cas d'urgence:

3. DOCUMENTS anglais français espagnol

Date: Signature:

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé (Si appliqué)

Section personnelle

Section durant la réunion

Casier

